



ENTRE LES SOUSSIGNES :

EasyCours-Groupe, SARL au capital de 500€, dont le siège social est situé 14 rue Milton 75009 Paris, représentée par Bertrand Vicarini, agissant en qualité de gérant.

Ci-après « **EASYCOURS** »

ET

Madame, Mademoiselle, Monsieur (1)

Nom - Prénom :

Demeurant :

Né(e) le :

à :

Agissant en qualité de responsable juridique de l'élève (Ci-après dénommé le « **Client** »).

(1) Rayer les mentions inutiles

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

Le présent contrat a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles se déroulera l'aide à l'orientation délivrée par la société EASYCOURS pendant l'année 2010-2011. Le présent contrat

Article 2 : Inscription

L'inscription du Client aux services d'EASYCOURS n'est prise en compte qu'à réception par EASYCOURS du complet dossier d'inscription. Les informations devant obligatoirement être saisies sur le bulletin d'inscription pour que l'inscription soit validée sont les suivantes : Civilité, Nom, Prénom, adresse e-mail, adresse postale, code postal, ville, téléphone, date de naissance, formation suivie, ainsi que le nom, prénom, niveau et l'établissement scolaire de l'élève.

Article 3 : Matériel et supports de cours

EASYCOURS s'engage à fournir au Client tous les supports nécessaires pour l'aide à l'orientation, en particulier les différents tests pouvant être effectués.

Article 4 : Respect du règlement

Chaque participant est tenu de respecter le règlement intérieur de l'établissement où se déroule éventuellement les sessions d'aide à l'orientation. Ce règlement intérieur est affiché dans l'établissement et est rappelé au début de la session d'aide à l'orientation le cas échéant.

Article 5 : Session de cours - Durée

L'aide à l'orientation se déroule en deux sessions avec un conseiller d'orientation.

La première session de 45 minutes – 1 heure est destinée à identifier les questions du Client, à établir le profil de l'élève.

La seconde session de 45 minutes – 1 heure est destinée à proposer différentes pistes d'explorations et de recherches pour le Client.

Article 6 : Annulation de cours – Modification d’horaire ou de lieu des cours

EASYCOURS s’engage à préciser au minimum une semaine à l’avance du lieu et de l’horaire de chaque séance.

En cas d’annulation d’une séance pour cas de force majeure, EASYCOURS s’engage à proposer une séance de remplacement à une date convenant au Client.

Les cas de force majeure sont les suivants : indisponibilité non prévisible du lieu où se déroule les cours, absence du conseiller d’orientation. A l’exclusion de ces cas aucune séance annulée ne sera remboursée : en particulier, une séance annulée pour cause d’absence de l’élève ne sera pas remboursée.

Article 7 : Résiliation - Remboursement

Les inscriptions sont fermes et définitives, cependant EASYCOURS rembourse 40% du montant de l’aide à l’orientation en cas d’absence de sa part à l’une des sessions d’aide à l’orientation pour la des raison suivante : raison de santé (justifiée par un certificat médical). A l’exclusion de ce cas, aucune absence totale ou partielle ne peut ouvrir droit à remboursement des sommes versées par le Client.

Article 8 : Assurance

Les sessions de cours sont organisés par EASYCOURS, EASYCOURS est garantie par une assurance responsabilité professionnelle auprès de Gan (en cours de réalisation). Le Client est responsable au titre de sa responsabilité civile individuelle de tout dommage causé par sa faute durant les sessions de cours.

Article 9 : Litige – Droit applicable

Le présent contrat est soumis au droit français.

Tout litige relatif à l’application du présent mandat relève de la compétence du tribunal de commerce de Paris

Lieu & Date :

Pour EASYCOURS,
Nom – Bertrand VICARINI
Fonction - Gérant
Signature

Pour le CLIENT,
Signature précédée de la mention « lu et approuvé »